

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du mercredi 28 septembre 2022

Date de la convocation 22/09/2022
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 6

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

Présents :

M. KUCHNA Joseph
Mme CONDON Michèle

M. MARCAUD Hugues
Mme GAILLOT Nicole

Mme BRUYERE Mireille
Mme SALGUES Marinette

Absents excusés :

Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. LABONNE Gérard
M. DESCAMPS Guillaume

***5- Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes –
Modification du règlement intérieur de fonctionnement du CCAS***

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu la délibération n° 24/2020 du 25 septembre 2020 portant l'adoption du règlement intérieur du fonctionnement du CCAS ;

Vu l'article 30 du règlement intérieur relatif au cas de modification dudit règlement ;

Considérant que la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements est entrée en vigueur à compter du 1er juillet 2022 ;

Considérant qu'il convient de délibérer sur le mode de publicité des actes pris par le CCAS ;

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur de fonctionnement du CCAS ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la publicité sous forme électronique sur le site de la commune ;
- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur de fonctionnement du CCAS.

Vote POUR à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Appréhension agréée F. Legrain.com

99_DE-003-260303561-20220928-44_22-DE

Fait à Saint-Yorre, le 30 septembre 2022,



Le Président,



Joseph KUCHNA

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2022

Application agréée F. koutou.com